

19

COLLECTION
DROIT, BIOÉTHIQUE ET SOCIÉTÉ

L'interruption de grossesse en droit comparé

Entre cultures et universalisme

Sous la coordination de
Guillaume Rousset

TABLE DES MATIÈRES

*Introduction : l'encadrement de l'interruption de grossesse,
un sujet en mouvement*
Guillaume ROUSSET, Maître de conférences en droit, HDR,
Université Jean Moulin Lyon 3 (IFROSS/CRDMS) 7

AFRIQUE/MOYEN-ORIENT

Égypte : entre religion et réalité
Hassan ABDELHAMID, Professeur à la faculté de droit,
Université d'Ain Shams, Le Caire (Égypte), Doyen,
Faculté de droit, British University in Égypte (BUE) 17

I. LE CADRE LÉGAL DE L'AVORTEMENT EN ÉGYPTE..... 18

 A. *La nature du système juridique égyptien* 19

 B. *L'organisation juridique de l'avortement* 22

 1. *Principe* 22

 2. *Exceptions : les motifs de recours à l'avortement*..... 24

II. LES ORIGINES INTELLECTUELLES DU RÉGIME JURIDIQUE
ACTUEL..... 27

 A. *La notion de personne humaine dans la pensée
 musulmane*..... 27

 B. *Le début de la personne*..... 32

Liban : le maintien d'une pénalisation moralisatrice
Youmna MAKHLOUF, Enseignant-chercheur,
Faculté de droit et des sciences politiques,
Université Saint-Joseph de Beyrouth 35

I. LA PÉNALISATION DE L'AVORTEMENT AU SERVICE
D'UNE MORALE IMPOSÉE 37

 A. *La pénalisation de l'avortement indépendamment
 du consentement de la femme* 38

 B. *La pénalisation de l'avortement impossible ou tenté*..... 39

II. LE FLÉCHISSEMENT DE LA RÉPRESSION DE L'AVORTEMENT CONDITIONNÉ PAR LA PROTECTION DE LA VIE OU DE « L'HONNEUR »	40
A. <i>L'avortement thérapeutique</i>	40
B. <i>L'avortement « honorable »</i>	42
 <i>Maroc : un pas en avant, un pas en arrière</i>	
Hicham LAKHSSASSI, Professeur à l'Université Mohamed V, Faculté Agdal, Rabat	45
I. DÉBATS SUR L'AVORTEMENT AU MAROC	46
A. <i>L'avortement : un sujet qui divise</i>	46
1. <i>Pour une pénalisation de l'avortement</i>	46
2. <i>Pour une autorisation de l'avortement</i>	48
B. <i>Vers une légalisation de l'avortement</i>	51
1. <i>Cas du Pr. Chraïbi</i>	51
2. <i>Affaire Hajar Raïssouni</i>	52
II. AVORTEMENT ET RÉPRESSION PÉNALE	53
A. <i>L'avortement largement réprimé</i>	54
1. <i>Sanctions à l'encontre de la femme enceinte</i>	54
2. <i>Assistance à l'avortement</i>	54
3. <i>Exception</i>	54
B. <i>Un projet d'amendement limité</i>	55
1. <i>Avortement et viol</i>	55
2. <i>Avortement et inceste</i>	56
3. <i>Troubles mentaux</i>	57
4. <i>L'interruption de grossesse pour malformation</i>	57
 <i>Tunisie : entre consécration légale et remise en cause factuelle</i>	
Rachida JELASSI, Professeure à l'Université de Tunis El Manar	59
I. L'AVORTEMENT DÉPÉNALISÉ	62
A. <i>Une dépénalisation progressive</i>	62
B. <i>Un droit à l'avortement</i>	64

II. L'AVORTEMENT CONDITIONNÉ	66
A. <i>L'IMG pour des raisons touchant à la santé de la mère</i>	66
B. <i>L'IMG pour des raisons touchant à la santé de l'enfant à naître</i>	68

AMÉRIQUES

Argentine : un débat singulier

Ursula BASSET, Professeur titulaire, Université catholique pontificale d'Argentine (UCA), Directrice du Centre de recherche en droit de famille (UCA), Professeur en droit de famille et successions (UBA), Secrétaire générale de la Société internationale de droit de famille

73

I. LES ENJEUX JURIDIQUES, CULTURAUX ET SOCIAUX DE L'AVORTEMENT EN DROIT ARGENTIN	73
A. <i>Le droit à la reconnaissance de la personnalité juridique en droit privé argentin</i>	73
B. <i>Le droit à la vie et au développement intégral en droit public argentin</i>	76
II. LA LOI D'IVG DE 2021	77
A. <i>Le droit des femmes à l'avortement</i>	78
1. <i>Le délai et les exceptions</i>	78
2. <i>L'absence de prise en compte de la viabilité de l'enfant à naître</i>	79
3. <i>Les droits qui doivent être garantis pendant la procédure</i>	80
4. <i>Le consentement éclairé</i>	80
5. <i>Le consentement des personnes mineures et de celles avec une capacité restreinte</i>	81
6. <i>Une IVG qui n'est pas seulement pour les femmes ...</i>	82
B. <i>Les obligations des fournisseurs</i>	82
1. <i>Clause de conscience</i>	82
2. <i>Couverture médicale</i>	83
3. <i>Aspects de droit pénal</i>	83

III. LES TENSIONS EN DROIT PRIVÉ ET DROIT PUBLIC À L'ÉPREUVE : LA DOCTRINE ET LA JURISPRUDENCE	83
A. <i>La jurisprudence</i>	83
B. <i>La doctrine</i>	85
BREFS MOTS CONCLUSIFS.....	85
 <i>Brésil : les controverses politiques et juridiques dans le débat public contemporain</i>	
Fernando AITH, Professeur titulaire de Droit de la Santé à l'Université de São Paulo, Directeur du Centre de Recherches en Droit de la Santé de l'Université de São Paulo, Brésil (Cepedisa/USP) et Ana Luisa P. A. ROMÃO, Doctorante en droits de l'homme à la Faculté de Droit de l'Université de São Paulo, Chercheur au Centre de Recherches en Droit de la Santé de l'Université de São Paulo (Cepedisa-USP).....	
	87
I. CLASSIFICATION CRIMINELLE	88
II. DÉVELOPPEMENTS JURISPRUDENTIELS.....	89
III. POLITIQUES DE SANTÉ PUBLIQUE	93
IV. LE DÉBAT LÉGISLATIF	95
V. CONSIDÉRATIONS FINALES	97
 <i>Canada : de la criminalisation au soin de santé</i>	
Louise LANGEVIN, Professeure titulaire et avocate, Faculté de droit, Université Laval, Québec	
	99
I. LE PARTAGE DES COMPÉTENCES	100
II. LA CONSTRUCTION DU DROIT À L'AVORTEMENT PAR LA COUR SUPRÊME DU CANADA	103
III. LA PORTÉE DE L'AVORTEMENT ACCESSIBLE SUR DEMANDE	106
IV. LE DROIT À L'AVORTEMENT CONFRONTÉ À LA LIBERTÉ DE RELIGION : L'OBJECTION DE CONSCIENCE DES MÉDECINS.....	109
A. <i>L'avortement et l'objection de conscience des médecins en Ontario</i>	109
B. <i>L'avortement et l'objection de conscience des médecins au Québec</i>	111

CONCLUSION : UNE RECRIMINALISATION POSSIBLE DE L'AVORTEMENT ?.....	112
---	-----

États-unis : une grande diversité d'encadrement

Alfonso LÓPEZ DE LA OSA ESCRIBANO, Professeur de droit administratif, Doyen, Faculté de droit et de relations internationales, Université Nebrija, Madrid, Espagne, Ancien Directeur du Center for US and Mexican Law et Adjunct Professor au Health Law and Policy Institute, University of Houston Law Center.....	115
---	-----

I. ENCADREMENT FÉDÉRAL DE L'AVORTEMENT : <i>ROE VS. WADE</i>	116
II. DIVERSITÉ DES LÉGISLATIONS DANS LES ÉTATS AMÉRICAINS....	124
A. <i>Les lois qui protègent la santé et la vie du fœtus</i>	124
1. Living Infant Fairness and Equality (<i>LIFE</i>) Act de la Géorgie	125
2. <i>The Human Rights and Heartbeat Protection Act</i> de l'Ohio	126
3. <i>Le Texas Heartbeat Act</i>	127
B. <i>Les lois qui préconisent la santé physique et mentale</i> de la mère : deux exemples, <i>Maryland et Californie</i>	128

Mexique : état des lieux d'une problématique en transformation

Pauline CAPDEVIELLE, Chercheuse à l'Institut de recherches juridiques, Université nationale autonome du Mexique (IIJ-UNAM) et María DE JESÚS MEDINA ARELLANO, Chercheuse à l'Institut de recherches juridiques, Université nationale autonome du Mexique (IIJ-UNAM)	137
---	-----

I. LA POLARISATION SOCIALE AUTOUR DE L'AVORTEMENT	138
II. DE LA PÉNALISATION À L'AFFIRMATION D'UN DROIT À DÉCIDER	141
III. UNE MISE EN PRATIQUE COMPLEXE.....	146

ASIE/PACIFIQUE

Australie : malgré la dépénalisation, une route encore longue

Sandrine ALEXANDRE-HUGHES, Barrister au Barreau de Nouvelle-Galles du Sud (Sydney)	153
---	-----

I.	UN CONTEXTE LÉGISLATIF ET DES DROITS DE L'HOMME FRAGMENTÉ	153
	A. <i>Le contexte constitutionnel et législatif : une matière étatique</i>	153
	B. <i>Le contexte des droits de l'homme : la paucité des droits garantis</i>	154
II.	LE CONTEXTE JURIDIQUE ET SOCIAL DE LA DÉPÉNALISATION RÉCENTE.....	155
	A. <i>Une stigmatisation multiple et persistante</i>	156
	B. <i>Une atteinte à l'autonomie de la femme</i>	156
	C. <i>L'incertitude juridique</i>	157
III.	DROIT POSITIF DE L'INTERRUPTION DE GROSSESSE	158
	A. <i>Nouvelle-Galles du Sud</i>	159
	B. <i>Queensland</i>	160
	C. <i>Territoire de la capitale australienne (ACT)</i>	160
	D. <i>Victoria</i>	161
	E. <i>L'Australie-Méridionale</i>	161
	F. <i>Tasmanie</i>	163
	G. <i>Australie-Occidentale</i>	163
	H. <i>Territoire du Nord</i>	164
IV.	LES PROBLÉMATIQUES SUBSISTANTES	165
	A. <i>Les problématiques juridiques</i>	165
	B. <i>Les problématiques sociales et pratiques</i>	166
	<i>Chine : de nombreuses questions en suspens</i>	
	Xin CHEN, Professeur, Université Jiaotong de Shanghai (Chine), Directeur de l'Institut de recherche en santé industrielle	169
I.	QUESTIONS EN SUSPENS	172
	A. <i>Déséquilibre entraîné par l'avortement dans le rapport entre les naissances et la population</i>	173
	B. <i>Avortement dans les hôpitaux non publics</i>	174
	C. <i>Jeunes femmes et adolescentes</i>	175

II. LOIS ET RÈGLEMENTS	176
A. <i>Lois et règlements au niveau national</i>	176
1. <i>Planification familiale et droits et intérêts des femmes</i>	177
2. <i>Spécification des services de contraception après l'avortement</i>	178
B. <i>Documents normatifs au niveau local</i>	179
C. <i>Protection sociale</i>	180
D. <i>Lois et règlements relatifs aux mineurs</i>	182
III. DISCUSSIONS	182
A. <i>Promotion de la santé</i>	183
B. <i>Éducation des adolescents</i>	184
C. <i>Accès aux services d'avortement pour les populations non mariées</i>	185
D. <i>Législation pour interdire sévèrement l'identification de genre</i>	186
E. <i>Gestion des cliniques privées</i>	187
F. <i>Protection sociale</i>	188
 <i>Iran : une limitation progressive</i>	
Seyed Abbas SEYEDI ARANI, Professeur à l'Université de Kashan (Iran)	191
I. L'INTERRUPTION LÉGALE DE LA GROSSESSE	192
A. <i>La situation actuelle</i>	193
1. <i>Les conditions</i>	193
2. <i>Les protections</i>	195
B. <i>La situation souhaitée</i>	198
1. <i>Légalisation de l'avortement dans le cas de grossesses légales (dans le cadre du mariage)</i>	198
2. <i>Légalisation de l'interruption de certaines grossesses illégales</i>	199
II. L'INTERRUPTION ILLÉGALE DE LA GROSSESSE	200
A. <i>Élément moral de l'avortement : le facteur essentiel de sa peine</i>	201
1. <i>Avortement intentionnel : intention criminelle</i>	201
2. <i>Avortement non intentionnel</i>	202

B. <i>Conformité entre les peines de la charia et les crimes par le législateur</i>	203
1. <i>L'application exceptionnelle du talion</i>	204
2. <i>L'application abondante de la Ta'zir</i>	205
3. <i>L'application globale du wergeld</i>	206
 <i>Japon : une évolution juridique tardive face au changement sociétal</i>	
Minori KOKADO, Professeure associée, Université de pharmacie de Kobe et Haluna KAWASHIMA, Professeure associée, Global Research Institute, Université Keio	209
 I. LA RUPTURE OU LA CONTINUITÉ EN MATIÈRE DE DROIT D'INTERRUPTION DE GROSSESSE DANS SON ÉVOLUTION HISTORIQUE	
	209
A. <i>L'évolution juridique et sociale</i>	210
B. <i>Les cadres juridiques en vigueur</i>	215
 II. LES JUSTIFICATIONS DU SYSTÈME RELATIF À L'AVORTEMENT REMISES EN CAUSE	
	218
A. <i>Les justifications avancées pour l'interdiction et l'exception d'avortement</i>	218
B. <i>Les défis majeurs</i>	221
 <i>Vietnam : une sévérité durable</i>	
To Trang LAM, Ho Chi Minh City Open University et Thi My Hanh NGUYEN, Ho Chi Minh City Open University ...	227
 I. GÉNÉRALITÉS	
	228
 II. AUTORISATION DE L'AVORTEMENT	
	229
A. <i>Droit des femmes</i>	229
B. <i>Droit à la vie</i>	231
1. <i>En droit international</i>	231
2. <i>En droit civil</i>	232
3. <i>En droit pénal</i>	233
 III. AVORTEMENT ILLÉGAL	
	234
 IV. CHOIX DU SEXE DE L'ENFANT	
	236

EUROPE

<i>Allemagne : une intervention parfois dépenalisée mais un sujet encore tabou</i>	
Françoise FURKEL, Professeure émérite au Centre juridique franco-allemand de l'Université de la Sarre	
	241
I.	UNE HISTOIRE ALLEMANDE TRÈS MOUVEMENTÉE DE L'IVG 242
A.	<i>Les fondements juridiques de la réglementation de l'IVG</i> 243
B.	<i>Les diverses tentatives d'organisation de l'IVG dans l'histoire de l'Allemagne</i> 245
II.	UNE RÉGLEMENTATION QUELQUE PEU HYPOCRITE DEPUIS LA RÉUNIFICATION 248
A.	<i>L'illicéité de l'IVG malgré une dépenalisation partielle</i> 249
B.	<i>Des tentatives infructueuses de libéralisation</i> 253
<i>Arménie : des règles à la pratique</i>	
Nora SARGSYAN, Docteur en droit, Professeur, Université Française en Arménie et Hovhannes ODABASHYAN, Avocat	
	259
I.	LE DROIT À L'IVG ET LE RÉGIME JURIDIQUE..... 259
II.	LA NOTION D'INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE 261
III.	LES DÉLAIS DE L'INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE.... 261
IV.	DES MÉCANISMES DE PRÉVENTION 263
V.	LA PROCÉDURE ET LES CONDITIONS DE L'AVORTEMENT 265
VI.	LA RESPONSABILITÉ..... 265
VII.	LES CAUSES DE L'IVG 267
<i>Belgique : une libéralisation non encore aboutie</i>	
Nicole GALLUS, Avocat spécialiste en droit de la famille, Docteur en sciences juridiques, Professeur à l'Université libre de Bruxelles, Chercheur associé au centre de droit privé de l'Université libre de Bruxelles, Ancien membre du comité consultatif de bioéthique	
	271

I. TERMINOLOGIE.....	271
II. ÉVOLUTION HISTORIQUE DE LA LÉGISLATION	271
III. DROITS ET LIBERTÉS FONDAMENTALES, FONDEMENTS DE L'AUTORISATION.....	274
IV. CONDITIONS DE L'INTERRUPTION DE GROSSESSE	274
V. L'INTERRUPTION DE GROSSESSE : MONOPOLE DU MÉDECIN, DROIT OU LIBERTÉ DE LA FEMME ?.....	281
VI. SITUATION PARTICULIÈRE DES MINEURS D'ÂGE.....	282
VII. EFFECTIVITÉ DE L'ACCÈS À L'INTERRUPTION DE GROSSESSE	284

*Espagne : une libéralisation sous le regard de la cour
constitutionnelle et des mouvements sociaux*

Cristina GUILARTE MARTIN-CALERO, Professeur de droit civil, Université de Valladolid et Alejandro L. DE PABLO SERRANO, Assistant Professeur, Docteur (Professeur titulaire accrédité), Université de Valladolid.....	285
---	-----

I. PASSÉ, PRÉSENT ET FUTUR DE L'INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE EN DROIT ESPAGNOL	286
II. LA RÉGLEMENTATION ACTUELLE DE L'IVG : UN SYSTÈME DE DÉLAIS ET D'INDICATIONS, AVEC TOUJOURS UNE PÉRIODE DE RÉFLEXION ET DE CONSEIL	291
A. <i>Système de limite de temps : IVG à la demande de la femme jusqu'à 14 semaines de gestation</i>	291
1. Justification : une série de droits autour du droit à la maternité librement choisie	292
2. Conditions et délai.....	292
B. <i>Système d'indication</i>	294
C. <i>Période de conseil et de réflexion</i>	295
D. <i>Autres questions sur la pratique de l'IVG</i>	297
1. <i>Centres médicaux agréés pour la pratique de l'IVG et les méthodes d'IVG</i>	297
2. <i>Personnel de santé : spécialisation et objection de conscience</i>	300

III. DÉLITS D'AVORTEMENT DANS LE CODE PÉNAL ESPAGNOL : ARTICLES 144-146.....	302
---	-----

France : une libéralisation continue

Guillaume ROUSSET, Maître de conférences en droit, HDR, Université Jean Moulin Lyon 3 (IFROSS/CRDMS)	305
---	-----

I. L'ÉVOLUTION RELATIVE DES CONDITIONS GÉNÉRALES	308
A. <i>La stabilité des motifs admis</i>	308
B. <i>La mutation des professionnels de santé autorisés</i>	309
II. L'ÉVOLUTION MAJEURE DES CONDITIONS RELATIVES AUX DÉLAIS.....	310
A. <i>L'extension continue des délais de réalisation</i>	311
B. <i>La suppression progressive des délais de réflexion</i>	313
III. L'ÉVOLUTION POTENTIELLE DES RÈGLES RELATIVES À LA CLAUSE DE CONSCIENCE.....	316
A. <i>Une clause de conscience établie</i>	316
B. <i>Une clause de conscience remise en cause</i>	319

*Hongrie : tensions entre un cadre juridique relativement libéral
et une politique nataliste*

Judit SÁNDOR, Professeur, Directrice du CELAB, Central European University, Budapest-Vienne.....	323
---	-----

I. LA RÉGLEMENTATION RELATIVE À L'INTERRUPTION DE GROSSESSE ENTRE 1950 ET 1992	324
II. LES RÈGLES RELATIVES À L'INTERRUPTION DE GROSSESSE APRÈS LE CHANGEMENT DE RÉGIME POLITIQUE EN 1989.....	327
III. LA LÉGISLATION ACTUELLE.....	328
IV. LA RELATION ENTRE LES NOUVELLES MÉTHODES DE REPRODUCTION ET L'INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE	331
V. LE DROIT À LA VIE DANS LA NOUVELLE LOI FONDAMENTALE ET SA RÉPERCUSSION SUR L'APPRÉCIATION DE L'INTERRUPTION DE GROSSESSE	332
VI. LE DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE	333

VII. TENDANCES ET AVANTAGES	334
RÉFLEXIONS FINALES.....	335
 <i>Irlande : un changement radical mais toujours un sujet de contestation</i>	
Eoin DALY, Professeur assistant, Université de Galway et Shivaun QUINLIVAN, Professeur associé, Université de Galway	337
I. UNE INTERDICTION CONSTITUTIONNELLE DE L'AVORTEMENT : LE HUITIÈME AMENDEMENT ET SES ORIGINES.....	337
II. LE HUITIÈME AMENDEMENT EN PRATIQUE : EFFETS ET MODIFICATIONS	340
III. ABROGATION DU HUITIÈME AMENDEMENT : PROCESSUS ET CAMPAGNE	345
IV. LE CADRE LÉGISLATIF APRÈS L'ABROGATION DU HUITIÈME AMENDEMENT	349
A. <i>Les motifs d'avortement légal</i>	350
B. <i>L'avortement avant 12 semaines de grossesse</i>	350
C. <i>Après 12 semaines de grossesse</i>	352
D. <i>L'appel</i>	355
E. <i>L'objection de conscience</i>	355
F. <i>Sanctions pénales</i>	356
G. <i>Zones de protection</i>	357
 <i>Italie : une approche constitutionnelle et libérale</i>	
Laurence KLESTA CHABAUD, Maître de conférences, Université de Padoue, département de droit privé et critique du droit	359
I. LA <i>RATIO</i> DE LA LOI N° 194/78	359
A. <i>Le contexte social</i>	359
B. <i>La base juridique</i>	360
II. LES CONDITIONS DE VALIDITÉ ET DE DÉLAIS	361
A. <i>La manifestation de volonté</i>	361
B. <i>L'encadrement socio-sanitaire</i>	363
C. <i>Les délais</i>	365

III. LES MODALITÉS	365
A. <i>Les cas admis</i>	366
B. <i>La clause de conscience</i>	367
C. <i>La prise en charge par la collectivité</i>	368
IV. LA PRATIQUE	369
A. <i>Le contrôle de constitutionnalité de la loi</i>	369
B. <i>La dépenalisation</i>	370
C. <i>L'avortement médicamenteux</i>	370
D. <i>L'avortement en chiffres</i>	371

Pologne : vers une limitation en raison de la protection constitutionnelle de la vie

Krzysztof WIAK, PhD-HDR, Directeur de la Chaire de droit pénal, Faculté de droit, de droit canonique et d'administration, Université catholique Jean Paul II de Lublin, Pologne, Juge à la Cour suprême, Pologne et Martyna TOMCZYK, PhD, Responsable de recherche, Institut des humanités en médecine, Centre Hospitalo-Universitaire Vaudois (CHUV), Faculté de biologie et de médecine, Université de Lausanne, Suisse

I. FONDEMENTS DES DISPOSITIONS JURIDIQUES RELATIVES À L'INTERRUPTION DE GROSSESSE	375
A. <i>Première décision du Tribunal constitutionnel</i>	376
B. <i>Deuxième décision du Tribunal constitutionnel</i>	376
II. APPRÉCIATION LÉGALE DE L'INTERRUPTION DE GROSSESSE	377
A. <i>Responsabilité pour une interruption volontaire (mais illégale) ou involontaire de grossesse</i>	378
B. <i>Responsabilité pour une incitation ou une assistance à l'interruption de grossesse</i>	380
III. CONDITIONS LÉGALES AUTORISANT L'INTERRUPTION DE GROSSESSE	381
A. <i>Conditions imposées à la femme enceinte</i>	382
B. <i>Conditions imposées au médecin</i>	382

IV. STATISTIQUES.....	384
A. <i>Nombre réel ou estimé d'interruptions de grossesse</i>	384
B. <i>Opinion publique à l'égard de l'interruption de grossesse</i>	385
PERSPECTIVES ET CONCLUSION	386
<i>Royaume-Uni : l'avortement, une décision médicale</i>	
Laure SAUVÉ, Lecturer, University of Essex (Royaume-Uni) ...	389
PRÉCISION.....	389
L'AVORTEMENT EN GRANDE-BRETAGNE	389
I. LES CONDITIONS DU RECOURS À L'AVORTEMENT.....	390
A. <i>Une loi centrée sur le rôle des médecins</i>	391
B. <i>Les quatre motifs légaux</i>	392
C. <i>Le cas particulier de l'avortement d'urgence</i>	396
D. <i>Avortement fondé sur le sexe de l'enfant à naître</i>	396
II. LES MODALITÉS D'ACCÈS À L'AVORTEMENT.....	397
A. <i>Avortements médicamenteux ou chirurgicaux</i>	397
B. <i>Un avortement gratuit</i>	398
C. <i>La clause de conscience</i>	399
D. <i>Brève analyse sur les modalités d'accès</i>	400
III. ANALYSE DE LA LOI ET PROJETS DE RÉFORME.....	401
A. <i>Une loi fondée sur des considérations pratiques et non sur des droits fondamentaux</i>	401
B. <i>Les propositions de réforme</i>	402
1. <i>Permettre l'avortement à domicile</i>	402
2. <i>Reconnaître l'autonomie de la femme</i>	403
3. <i>Protéger le fœtus handicapé</i>	404
IRLANDE DU NORD	405

Russie : entre libre arbitre de la femme et interventionnisme de l'État

Christophe Samuel HUTCHINSON, Enseignant-chercheur, département de régulation juridique de l'activité économique de l'Université des finances auprès du Gouvernement de la Fédération de Russie et Natalia ROSTOVTSEVA, Maître de conférences, département de droit privé de l'Université nationale de recherche École supérieure d'économie (HSE Moscou)	407
I. L'HÉRITAGE SOVIÉTIQUE	409
II. LE CADRE NORMATIF ACTUEL DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE...	412
A. <i>Fondement juridique du droit à l'IAG</i>	412
B. <i>Les cas d'admission</i>	414
C. <i>Délais limitant la possibilité d'accomplissement d'une IAG</i>	415
D. <i>Suivi psycho-médical de la candidate à l'interruption de grossesse</i>	416
E. <i>Délai de réflexion</i>	416
F. <i>Monopole d'une profession</i>	417
G. <i>Méthodes d'interruption artificielle de grossesse</i>	417
H. <i>Clause de conscience du médecin</i>	419
I. <i>Prise en charge des soins</i>	419
J. <i>Effectivité de l'accès à l'interruption artificielle de grossesse</i>	419
III. AMÉNAGEMENTS APPORTÉS AU CADRE NORMATIF AU COURS DE LA DERNIÈRE DÉCENNIE	421
A. <i>L'instauration du délai de réflexion</i>	422
B. <i>La dépenalisation des violations par les médecins traitants des règles régissant l'IAG</i>	423